



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Délibération n° D_25_0340

Commission saisie pour avis : Urbanisme - Nature en ville - Sûreté
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets Condition animale pour un montant de 20 000 euros

Direction : Direction de la santé

Rapporteur : Monsieur Gautier CHAPUIS

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 19 mai 2025

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Madame Sonia ZDOROV TZOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BOUZERDA, Mme BRAIBANT, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, Mme DESRIEUX, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. DURAND, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FERRARI, Mme GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAUT, M. GODINOT, Mme HENOCQUE, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, Mme MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, M. REVEL, Mme ROCH, Mme RUNEL, Mme TOMIC, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROV TZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. VASSELIN (pouvoir à M. MAES), M. CHIHI (pouvoir à M. VIVIEN), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à M. MONOT), M. BLACHE (pouvoir à M. BILLARD), Mme GOUST (pouvoir à Mme MARAS).

ABSENT NON EXCUSE : M. HERNANDEZ.

Délibération n° D_25_0340

**Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets
Condition animale pour un montant de 20 000 euros**

Le Conseil municipal,

La ville de Lyon a adopté lors du Conseil municipal de 21 mars 2024 un Plan d'action pour la condition animale qui structure la politique municipale en faveur de l'amélioration de la condition animale sur notre territoire.

Ce plan d'action est structuré autour de 4 axes :

- Assurer une véritable place pour les animaux de compagnie en ville ;
- Promouvoir une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires ;
- Aménager une ville toujours plus accueillante pour la biodiversité ;
- Apporter une attention particulière pour la condition des animaux captifs.

Par ailleurs, la Ville de Lyon a pour objectif de protéger la santé des habitants, habitantes, utilisateurs et utilisatrices de l'espace public de la ville dans une approche intégrée (One Health). Cette approche vise à surveiller et prendre en compte, entre autres, la santé et le bien-être de tous les animaux de l'espace public de la Ville : animaux sauvages, liminaires, domestiques, sauvages captifs ; etc.

Au-delà des actions obligatoires menées par les différents services de la Ville, la municipalité souhaite initier un nouveau cycle de partenariat avec le milieu associatif afin d'améliorer le suivi de ces populations animales, leur bien-être et plus généralement d'assurer une meilleure cohabitation dans notre Ville.

Dans ce cadre, nous avons lancé un appel à projet intitulé « Condition animale » dans lequel il est demandé aux associations de s'intégrer dans un des 4 axes précédents et d'apporter une contribution à l'approche « One Health » développée par la Ville.

Cet appel à projet s'inscrit également dans l'axe 1 du Contrat Local de Santé 2022-2027 à savoir :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous.

Il a été rappelé aux associations postulantes qu'une attention particulière sera apportée aux projets d'ores et déjà engagés sur la Ville et ayant démontré leurs intérêt dans une logique de continuité.

Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions en fonctionnement suivantes qui ont retenu notre attention :

Structures	Objectifs de l'association	Montant alloué en 2024	Montant proposé
SOLIVET	Prise en charge de personnes sans abri ou précaires accompagnées d'animaux de compagnie. Intégration dans un logement, quartier ou ville. Favoriser le vivre ensemble et créer du lien social entre les propriétaires d'animaux et les non-propriétaires.	2 500 €	2 000 €

Structures	Objectifs de l'association	Montant alloué en 2024	Montant proposé
SANS CROQUETTES FIXES	Limiter les abandons en venant en aide aux propriétaires en difficultés. Distribution de croquettes, développement d'une pension solidaire, gestion des sites de chats libres, sauvetages.	2 250 €	1 000 €
DISPENSAIRE VETERINAIRE ETUDIANT	Soutien aux personnes SDF et précaires qui possèdent des animaux de compagnie. Réalisation de permanences vétérinaires, vaccination, identification, prescription d'antiparasitaires, conseil, maraudes, etc. Projet de constituer un fond d'urgence pour les soins en hôpital.	1 250 €	800 €
LES CHATS DE LOYASSE	Campagne de stérilisation des chats errants, veille sanitaire, soins apportés aux chats errants blessés, entretien et rénovation des lieux de vie des chats.	9 000 €	8 500 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Aide au fonctionnement du dispensaire qui accueille les animaux des lyonnais. Accompagnement dans les différentes questions autour du chat libre et de leurs conditions de vie (stérilisation, nourrissage ...)	5 000 €	4 200 €
LES HIRONDELLES	L'Hirondelle recueille et soigne les animaux sauvages en détresse afin de les relâcher dans le milieu naturel.	5 000 €	3 500 €
TOTAL		25 000 €	20 000 €

Pour les associations dont la subvention est inférieure à 23 000 euros et ne fait pas l'objet d'une convention, la subvention sera versée en une seule fois après transmission des bilans et compte de résultat certifiés 2023, du rapport du commissaire aux comptes le cas échéant, du rapport d'activité 2023 et du procès-verbal de l'assemblée générale validant l'activité et les comptes 2023.

DELIBERE

La dépense en résultant, soit 20 000 euros (non soumis à TVA) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : 20 000 euros sur la ligne de crédit 41140, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lyon, signé le 16/05/2025

Grégory DOUCET